



HEBDO

LE PREMIER MINISTRE DEMANDE AUX PARTENAIRES SOCIAUX DE RÉDUIRE À NOUVEAU LA DURÉE D'INDEMNISATION DU CHÔMAGE

A l'issue d'un "séminaire gouvernemental" consacré à l'emploi et aux "nouvelles formes de travail", et après une intense séquence de communication lors de laquelle l'exécutif a expliqué que le déficit et l'endettement publics nécessitaient des choix difficiles, le Premier ministre a annoncé hier, au journal télévisé de TF1, plusieurs décisions "afin de garder l'objectif de 3% du déficit public en 2027".

Alors que la négociation sur le "Pacte de la vie au travail" et l'emploi des seniors n'est pas terminée avec une nouvelle séance programmée le 8 avril, Gabriel Attal demande déjà aux partenaires sociaux de négocier une nouvelle convention d'assurance chômage, au motif que le contexte économique a changé depuis le dernier accord trouvé par les partenaires sociaux en novembre dernier ; accord que le gouvernement a d'ailleurs refusé d'agréer en exigeant des partenaires sociaux de nouvelles économies sur l'indemnisation des seniors.

Cette nouvelle convention serait à négocier avant l'été, pour une application à la rentrée.

Plutôt qu'annoncer purement et simplement une reprise en main de l'assurance chômage, le Premier ministre a donc choisi d'exiger des partenaires sociaux une nouvelle réduction de la durée d'indemnisation, déjà ramenée de 24 à 18 mois, avec des effets déjà avérés sur les demandeurs d'emploi. Le bras de fer continue, donc.

De 18 à 12 mois ?

Cette fois, Gabriel Attal laisse aux partenaires sociaux l'appréciation de la nouvelle réduction, tout en précisant qu'il ne faudrait pas aller en deçà d'une durée d'indemnisation de... 12 mois. L'exécutif estime qu'une réduction de la durée d'indemnisation de plusieurs mois ne pourrait qu'inciter les demandeurs à rechercher plus activement un emploi, ce que contestent les organisations syndicales mais aussi plusieurs spécialistes de l'emploi et de la protection sociale.

Le Premier ministre n'a pas précisé ce qu'il attendait en terme de dégressivité mais il attend aussi que soit modifiée la condition d'accès à l'indemnisation : actuellement, il faut avoir travaillé six mois sur 24 mois pour toucher une allocation. "Une piste est de travailler plus sur cette même période ou réduire la période", a dit Gabriel Attal.

Reste à savoir si les organisations syndicales et patronales accepteront d'engager des discussions avec une marge de manoeuvre aussi faible. Rappelons que les partenaires sociaux ont récemment fait bloc pour défendre le paritarisme, mis à mal concernant l'assurance chômage par la suppression fin 2018 de la part salariale des cotisations finançant le

régime. Et la politique de l'exécutif, même si elle se base sur la nécessité budgétaire d'une réduction des dépenses sociales et si elle martèle le souci de parvenir au "plein emploi", devient difficile à comprendre sur la durée.

L'Etat, qui a commencé à appliquer un système de bonus malus afin de dissuader les entreprises de recourir à des emplois précaires, a aussi imposé aux partenaires sociaux une logique de gestion dite "contracyclique" : l'indemnisation dure moins longtemps lorsque le taux de chômage est bas, et davantage lorsqu'il remonte. Que reste-t-il de cette logique avec une nouvelle baisse de la durée d'indemnisation alors même que le chômage semble plutôt à nouveau orienté à la hausse ?

Que va-t-il maintenant se passer ? Au-delà des protestations, les syndicats peuvent-ils mobiliser les salariés autour de ces questions pour faire reculer le gouvernement ? Quelle sera la partie jouée par le patronat, sachant que les entreprises financent toujours le régime et n'entendent pas laisser l'Etat disposer à sa guise de ces recettes ? A suivre...

Smic : la question des allègements des cotisations

Lors de son discours de politique générale à l'Assemblée, le Premier ministre avait annoncé vouloir "désmicardiser" la France. Que signifiait ce propos alors que certains préconisent d'exonérer certaines entreprises de l'obligation de respecter les minima de branche ? Le flou reste de mise. Mais hier, Gabriel Attal a précisé qu'il attendait pour juin le rapport demandé à deux économistes sur le sujet (*). "Il faut revoir le système d'allègements des cotisations", a-t-il estimé, afin d'inciter à l'augmentation des salaires. La question des seuils déclenchant ces exonérations devrait donc être sur la sellette, tout comme le coût massif de cette politique.

En tout cas, le Premier ministre n'a rien dit au sujet d'un relèvement des seuils sociaux, concernant notamment le CSE. Rappelons qu'un rapport parlementaire a recommandé de porter de 50 à 250 salariés le seuil d'un CSE de plein exercice. Il n'a rien dit non plus à propos de sa volonté, [proclamée en janvier](#), de confier davantage de sujets à la négociation d'entreprise.

La santé au travail : une réunion annoncée

Enfin, le Premier ministre a annoncé vouloir réunir l'ensemble des partenaires sociaux et les parlementaires au sujet des accidents du travail en France. "On a trop d'accidents de travail en France, trop de morts au travail (...) On doit mieux prévenir les accidents du travail et on doit améliorer la qualité de vie au travail les conditions de travail des Français, notamment de ceux qui ont les métiers les plus pénibles", a affirmé Gabriel Attal, sans en dire davantage.

() En novembre 2023, Elisabeth Borne a confié aux économistes Antoine Bozio, directeur de l'Institut des politiques publiques (IPP), et Etienne Wasmer, professeur à l'université New York Abu Dhabi, une mission "relative à l'articulation entre les salaires, le coût du travail et la prime d'activité et à son effet sur l'emploi, le niveau des salaires et l'activité économique".*

[\[Ressources humaines\] L'actualité actuEL RH : Le Premier ministre demande aux partenaires sociaux de réduire à nouveau la durée d'indemnisation du chômage \(actuel-rh.fr\)](#)